

## **APPEL A INITIATIVES ETUDIANTES 2016- SESSION 3**

### **RAPPORT DU JURY (18/11/16)**

Participation des établissements PSL : Huit établissements ont été représentés dans cette réunion du jury pour décider de l'attribution des subventions pour les initiatives étudiantes.

- **Chimie ParisTech** : Sophie GRIVEAU, Associate Professor Chimie ParisTech ,Dean of Studies Chimie ParisTech.
- **Ecole Nationale des Chartes** : Zineb BECHAR, Adjointe au chef de la scolarité.
- **ENS** : Guillaume TRONCHET, Conseiller auprès du Directeur de l'ENS-Ulm
- **EnsAD** : Nicolas NEMITZ, enseignant, coordonnateur du département morphostructure, matière, couleur, lumière, perspective
- **EPHE** : Laure CARREAU, Direction des enseignements et de la vie étudiante
- **ESPCI ParisTech** : Anne DEVULDER, Maître de conférences, Responsable 4ème année ESPC
- **Institut Curie**: Alexandre BAFET, Phd, Group leader
- **Université Paris- Dauphine**, Florence RENAUDIN, Responsable du Service de la Vie Etudiante

Empêchés/excusés : CNSAD, EHESS, EFEO, La Fémis

Absents/pas de réponse : CNMSDP, Les Mines, ENSBA, Observatoire

#### PSL

- Cédric PRUNIER, Directeur général des services, chargé des formations, de la vie étudiante et du numérique.
- Mailys DERENEMESNIL, Cheffe de projet vie étudiante
- Paul DESHAYS, Directeur des Sports
- Johan FARJOT, Directeur artistique et musical de l'Orchestre et Chœur PSL, coordinateur projets culturels musicologie
- Julie EYMERI, Chef de projet SI
- Philippine VIDAL, Cheffe de projet entrepreneuriat étudiant
- Kadia DEMBELE, Chargée de mission, Direction générale des services adjointe, Formation, vie étudiante & numérique
- Lise ORTILLON, Assistante de la vie étudiante & Sport

## Introduction

Le jury de la 3ème session des initiatives étudiantes s'est réuni le **vendredi 18 novembre 2016** pour évaluer les dossiers de candidature des projets étudiants et procéder à l'attribution des subventions.

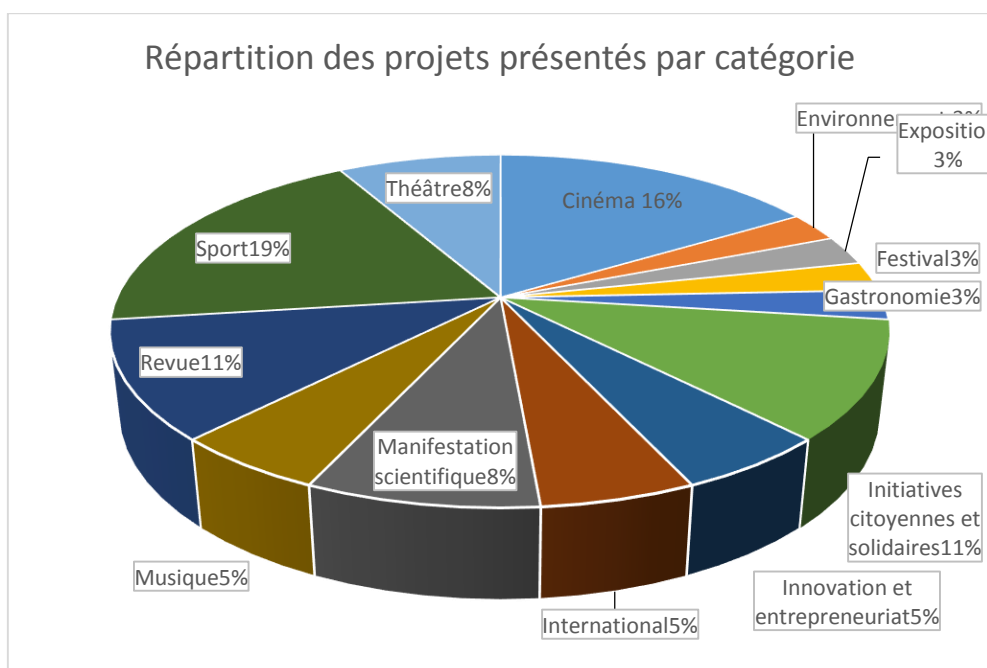
Il était composé des responsables vie étudiante des différents établissements ainsi que des membres de l'administration de PSL (cf. liste des membres ci-dessus) et d'un représentant de l'Union PSL.

Chaque dossier avait fait l'objet en amont d'une évaluation sanctionnée par les lettres A,B,C par deux "rapporteurs" parmi les représentants des établissements et d'un membre de PSL puis a été soumis en session à la délibération de l'ensemble de la commission pour garantir la plus grande impartialité.

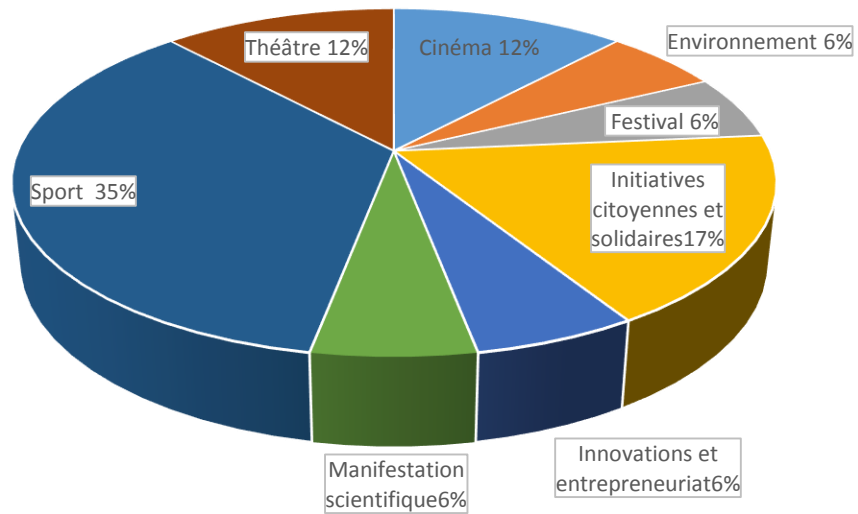
Les dossiers présentés étaient, à l'image des sessions précédentes de nature très variée (Arts, festival, initiatives citoyennes et solidaires, innovation et entrepreneuriat, international, manifestations scientifiques, revues, sport cf. Graphique ci-dessous). Le jury s'est en revanche félicité de la présentation à cette session de plusieurs projets à caractère social et citoyen (bien qu'il soit encore sous-représentés respectivement aux autres catégories de projets).

### Les chiffres clés:

- ✓ 37 dossiers ont été présentés à cette dernière session et jugés recevables
  - ✓ 8 ont été jugés favorables
  - ✓ 10 ont été jugés favorables sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions, ceux-ci ont fait l'objet depuis lors d'un examen et ont été basculés dans la liste des lauréats définitifs
  - ✓ 19 ont été jugés défavorables
- ✓ Le budget de l'ensemble des demandes s'élevait à **114 000 €**
- ✓ L'ensemble des subventions attribuées (qui comprennent aussi les dossiers sous réserve) s'élève à **46500 €**
- ✓ Le montant des subventions allouées est compris entre **750 euros à 15000 €**

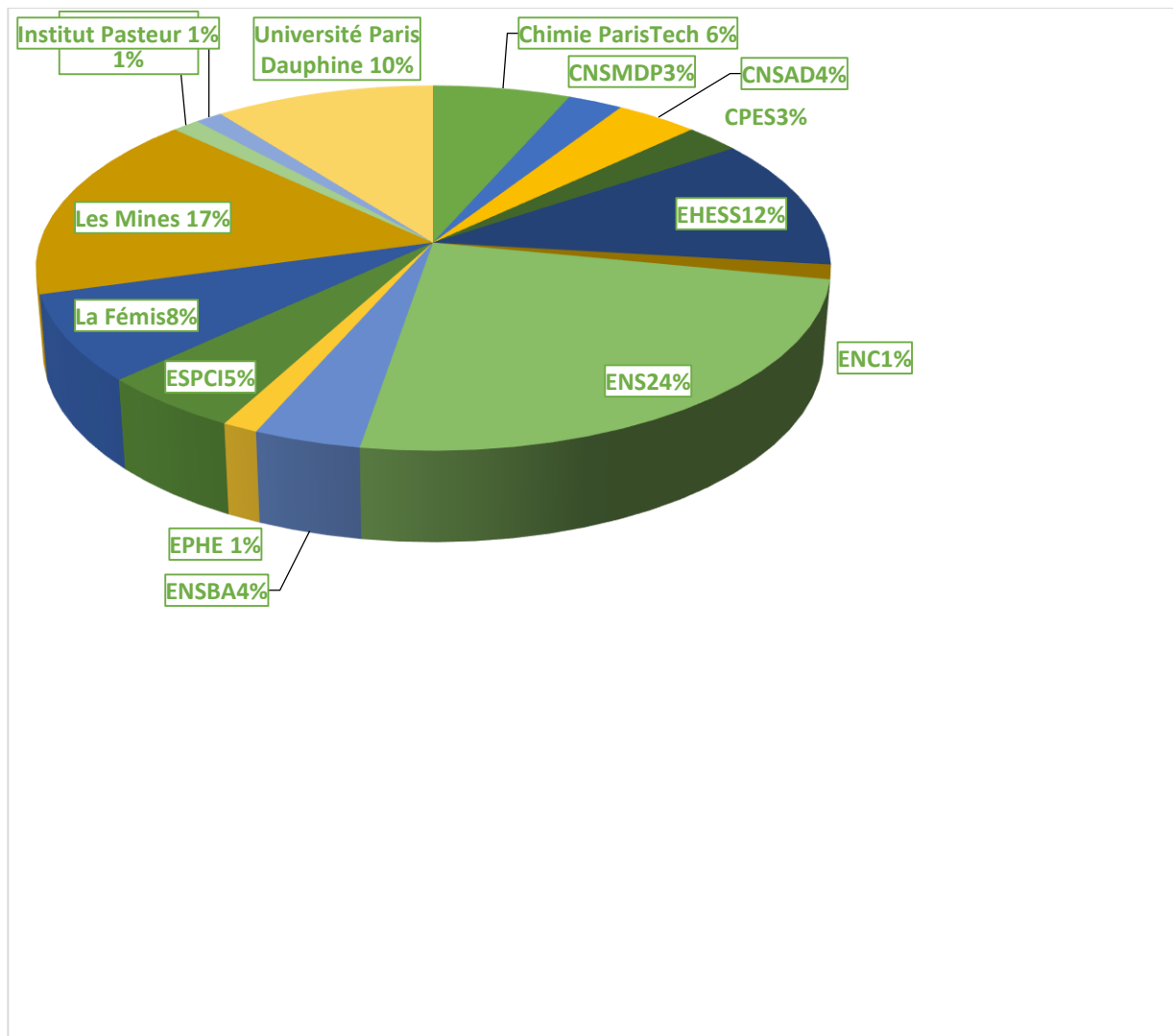


### Lauréats par catégorie



### Répartition des subventions par catégories

Catégorie du projet	Montant de la subvention en £	Nombre de projet
Cinéma	4000	2
Festival	1500	1
Musique	1100	1
Théâtre	3500	2
Environnement	4000	1
Initiatives citoyennes et solidaires	19200	3
Innovation et entrepreneuriat	1000	1
Manifestation scientifique	1800	1
Sport	10350	6
Total	46450	18



### Synthèse des commentaires des jurys

Le jury a été unanime sur la disparité de la qualité des projets: si certains candidats se sont montrés véritablement soucieux du respect des critères de sélection et rigoureux dans la construction d'autres ne se sont pas pliés aux conditions requises et ont présenté un dossier négligé, lacunaire et à la description floue. Rappelons à ce titre que la précision de la syntaxe et du lexique est synonyme d'un projet bien pensé et bien construit, et cela d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une initiative à caractère littéraire ou artistique.

Il n'est donc pas inutile de rappeler pour les futurs candidats les critères de sélection sur lesquels repose l'évaluation du jury:

- ✓ **Inter-établissement** (critère éliminatoire : minimum deux étudiants d'établissements de PSL distincts engagés dans le projet),
- ✓ **Impact sur la vie de campus et potentiel fédérateur du projet** (nombre de personnes appartenant à la communauté PSL touchées par la réalisation du projet, capacité à proposer un plan d'actions à l'échelle de PSL),
- ✓ **Visibilité de PSL,**

- ✓ **Cohérence du budget prévisionnel,**
- ✓ **Présence de co-financements à hauteur de 30% du budget** (possibilité de dérogations motivée dans certains cas).

Ne sont pas éligibles : les projets de type colloque, congrès et séminaire, en lien avec une formation ou un laboratoire de recherche, les projets de vacances ou de tourisme, la participation à des raids ou rallyes, les soirées étudiantes et les week-ends d'intégration

### **1. L'absence d'impact réel sur la communauté PSL et le faible potentiel fédérateur du projet :**

C'est le critère principal qui a justifié l'éviction de nombreux dossiers de candidature. Ont été à ce titre rejetés les dossiers qui ne concernaient pas ou trop peu les étudiants PSL ou qui ne se montraient pas assez clairs dans leur implication et dans leur diffusion. D'excellents projets se sont vus ainsi sanctionnés lorsque leur diffusion s'écarte trop du cadre établissements PSL et s'adresse à un public presque exclusivement extérieur. En revanche, ont été sélectionnés les projets qui incluent et se mettent au service du plus grand nombre d'étudiants PSL, notamment les projets à caractère citoyen et solidaire.

Les initiatives étudiantes doivent en effet profiter en premier lieu aux étudiants PSL et contribuer à la construction d'une véritable communauté étudiante. Plus la diffusion est large et la communication étendue, plus le projet a des chances d'être retenu. Le jury invite donc les futurs candidats à bien s'interroger sur la portée du projet.

### **2. La négligence voire l'incohérence du budget prévisionnel**

La qualité de la prévision budgétaire constitue le second critère le plus discriminant (douze projets sont concernés). Il était demandé aux candidats de fournir un budget précis, détaillé et qui doit surtout aboutir à un équilibre entre les dépenses et les recettes. D'autre part, un co-financement à hauteur de 30% était requis. Ont ainsi été écartés ou acceptés sous réserve les dossiers :

- ✓ Ne présentant pas de co-financement à hauteur de 30%. Certains dossiers n'ont en effet mentionné que les subventions demandées à PSL.
- ✓ Ne faisant pas état de leurs recettes, le jury est donc en droit de s'interroger sur la façon dont les étudiants entendent couvrir l'ensemble de leurs dépenses
- ✓ Présentant des incohérences dans leur prévision avec des budgets démesurés ou au contraire bien trop faibles au regard de l'ampleur du projet

### **3. Le non-respect du critère inter-établissement**

Comme chaque année, de trop nombreux projets émanent de certains établissements et ne s'ouvrent pas à d'autres. Deux cas de figures se sont présentés, les dossiers qui sont centrés sur un seul établissement (trois dossiers) et d'autres qui mentionnent des établissements dans le seul but de satisfaire à ce critère. Des étudiants ont en effet inscrit à plusieurs reprises l'Université Paris-Dauphine comme établissement porteur, alors qu'aucun étudiant de Dauphine n'y participe.

Le jury invite donc les candidats à prendre contact en amont de son projet avec les responsables vie étudiante de son établissement pour que ce dernier ait connaissance du dossier et puisse l'orienter vers d'autres établissements le cas échéant.

#### **4. Des projets qui excèdent le cadre des initiatives étudiantes**

Des dossiers ont été sanctionnés lorsqu'ils excédaient le cadre des projets étudiants, s'agissant de projets à caractère scientifique (colloque, publication universitaire), de weekend ou voyage, ou encore de création de prototype etc).

De nouveau il est conseillé aux futurs candidats de prendre contact avec les responsables étudiantes pour être orientés vers les bons interlocuteurs: collège doctoral, PEPITE, associations étudiantes, BDE.

#### **5. Des problèmes de construction**

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent prendre un soin tout particulier à la description et au résumé de leur projet. Des projets ont été rejetés en raison de leur grande abstraction et complexité qui rendait inintelligible le contenu.

#### **6. Le non-respect de la convention passée pour les anciens lauréats**

Certains anciens lauréats n'ont pas vu leur financement renouvelé en raison du non-respect de différents critères de la convention qu'ils ont signée au moment de percevoir leur subvention:

- ✓ L'absence de logo PSL sur les supports de communication qui de fait associe le projet à un établissement et non pas à PSL
- ✓ La diffusion et la communication trop faibles à l'échelle des établissements
- ✓ Des failles budgétaires

### **Conclusion**

Le jury a su apprécier la qualité et l'inventivité des projets présentés lors de cette session tout en déplorant par ailleurs le manque de clarté et d'achèvement de certains dossiers. D'autre part, le jury a pointé de nouveau le fait que les projets émanent trop souvent des mêmes établissements et ne s'ouvrent pas à certains qui semblent isolés.

L'augmentation, certes timide du nombre de projets à caractère citoyen et solidaire a été saluée par le jury et demeure fortement encouragée dans la mesure où ces projets font intervenir et s'adressent à l'ensemble

de la communauté des étudiants.

Enfin, au regard des différents critères qui ont été discriminants, il est recommandé aux futurs candidats de prendre contact avec les responsables vie étudiante de leur établissement ou de PSL pour s'assurer que le dossier entre dans les bornes des initiatives et que sa construction ne présente aucun défaut.